

***SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 7 JUILLET 2021
A LA MAIRIE DE BESSEGES
" Salle du Conseil Municipal"***

Étaient présents : M Bernard PORTALES – MME Marie-Hélène MALBOS- M Gilbert BAPTISTE- MMES Ghislaine MARC- Christine ROUX- MM Claude VIGOUROUX- René SANSONETTI- MME Martine DOMERGUE- MM Claude ROUX- Serge GRANGEON- MME Catherine STECKIW- M Pascal MAILLET- MME Marie-Louise RIEU-

Étaient absents excusés : MM Jacques MOLLE- Rodolph PELLIER- MMES Anne-Marie BENAVENT- Sylvie PESENTI- M Luc VAN DER HAEGHEN- MMES Audrey ROUDIL- Jennifer GUERIN- M Jérôme GIUNTA-Mme Marie CARRE- M Jean GONZALEZ

Ont voté par procuration : MM Jacques MOLLE- Rodolph PELLIER- MME Sylvie PESENTI- M Luc VAN DER HAEGHEN

Secrétaire de séance : M Gilbert BAPTISTE

Madame Christine ROUX, Adjointe au Maire indique à l'assemblée délibérante qu'elle a une procuration de Monsieur Jacques MOLLE, 1^{ER} Adjoint au Maire, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Madame Christine ROUX, Adjointe au Maire indique à l'assemblée délibérante qu'elle a une procuration de Monsieur Luc VAN DER HAEGHEN, Conseiller Municipal Délégué, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur Gilbert BAPTISTE, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée délibérante qu'il a une procuration de Madame Sylvie PESENTI, Conseillère Municipale Déléguée, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur Gilbert BAPTISTE, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée délibérante qu'il a une procuration de Monsieur Rodolph PELLIER, Adjoint au Maire, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Procuration : Nouvelle règle de quorum durant l'état d'urgence sanitaire: le conseil municipal peut se tenir si au moins un tiers des membres en exercice sont présents. Chaque élu peut disposer de 2 procurations, mais les élus représentés par procuration ne peuvent être décomptés pour l'établissement du quorum.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2021

A l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 AVRIL 2021.

2°) DECISION MODIFICATIVE – SECTION FONCTIONNEMENT– BUDGET VACANCEZE

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative afin de procéder à l'annulation du titre N°43 du 01/09/2020.

En effet, ce titre qui correspond à l'encaissement partiel d'une somme préalablement titrée n'a pas lieu d'être.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la décision modificative.

3°) RESILIATION DE LA MISE A DIPOSITION DU LOCAL DU CENTRE PAUL EYRIAC – ASSOCIATION AICADOM

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la délibération prise par le conseil municipal dans sa séance du 28 octobre 2009 qui décidait de la mise à disposition à titre gratuit du local situé au rez-de-chaussée de l'ensemble Paul EYRIAC à BESSEGES au profit de l'association AICADOM.

La mise à disposition de ce local avait pour but de permettre à l'association d'entreposer du matériel dans le cadre de ses activités.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de résilier le bail de location liant la collectivité à l'association AICADOM, afin que la commune puisse reprendre possession de ce local.

4°) VENTE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AH N°404 – ZONE INDUSTRIELLE DE CONROC

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de la vente de la parcelle, cadastrée Section AH N°404, sise à CONRONC, à Monsieur HADJ FAOUZI CHERGUI, moyennant le prix de 1 700 euros, conformément à l'estimation des domaines, sachant que 71% du terrain est dans une zone de retrait de gonflement des argiles et qu'il est également classé comme inondable par un aléa fort, selon le PPRI.

5°) RENOUELEMENT CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agence Technique Départementale du Gard conseille et aide les élus dans l'exercice de leurs missions en collaboration avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

La convention liant la commune de BESSEGES à l'Agence Technique Départementale du Gard étant arrivée à échéance, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide le renouvellement de la convention d'adhésion de la Commune de BESSEGES à l'Agence Technique Départementale du Gard.

6°) CONTRAT DE PARTENARIAT POUR TEST VERSION BETA LOGICIEL – SOCIETE COQ DATA

Monsieur le Maire présente la société COQ DATA, basée à MARGUERITTES, qui propose à la collectivité une série de logiciels informatiques.

Ces logiciels seraient, dans un premier temps, proposés en version Bêta. Un logiciel en version Bêta est un programme informatique qui est dans un état de développement suffisamment avancé pour être utilisable mais qui ne présente pas encore les caractéristiques de qualité, de stabilité et de fiabilité nécessaire à une commercialisation à grande échelle.

Monsieur le Maire précise que la société COQ DATA met actuellement en place une phase de test pour ses futurs produits et services. Dans cette phase de test, la collectivité partenaire est autorisée à utiliser les logiciels avant leur commercialisation effective, afin de participer à leur amélioration et de constater tous dysfonctionnements possibles.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de la conclusion d'un contrat de partenariat avec la société COQ DATA pour permettre l'utilisation à titre gratuit des logiciels en version bêta.

7°) ADHESION DES COMMUNES DE PORTES ET DE LA VERNAREDE AU SIVU DES RUISSEAUX COUVERTS POUR L'ACTIVITE MINIERE EN CEVENNES ET APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS EN DECOULANT

Monsieur le Maire informe que les communes de PORTES et de LA VERNAREDE, par délibérations respectives du 29 juillet 2020 et du 28 octobre 2020, ont demandé leur adhésion au SIVU des Ruisseaux Couverts pour l'activité minière en Cévennes.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'intégration des communes de PORTES et de LA VERNAREDE au SIVU des ruisseaux couverts pour l'activité minière en Cévennes.

8°) SAUR – RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal prend acte des rapports annuels de la SAUR : service eau et assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

9°) PROJET DE REHABILITATION DE LA GARE SNCF – CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE BESSEGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PÔLE ECHANGE MULTIMODAL » DE LA REGION OCCITANIE

Monsieur le Maire relate une réunion qui s'est tenue lundi 28 juin dernier en présence de promoteurs immobiliers, de responsables du Conseil Régional, de représentants de la SNCF et d'une délégation d'élus communaux au sujet d'un projet de réhabilitation de la gare de BESSEGES.

A l'heure actuelle, la gare est la propriété de l'Etat, la SNCF en étant l'affectataire. En 2023, la Région héritera du bâtiment et deviendra alors affectataire de celui-ci, l'Etat demeurera encore propriétaire.

Dans le cadre du projet envisagé, il convient que la commune de BESSEGES fasse donc acte de candidature auprès de la Région Occitanie dans le cadre du programme « Pôle Echange Multimodal », qui est un lieu d'échanges où se connectent différents modes de transports : train, bus, parking PMR, vélos, parkings pour véhicules électriques...

Monsieur le Maire ajoute que, dans le cadre de ce programme « Pôle Echange Multimodal », une lettre d'intention sera à adresser à la Région conjointement à la présente délibération, sollicitant la réalisation d'un diagnostic pris en charge à 100% par l'entité régionale.

Monsieur le Maire informe qu'une démarche identique est actuellement engagée par d'autres communes gardoises, notamment SALINDRES et SAINT-AMBROIX.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de faire acte de candidature, au nom de la commune de BESSEGES, auprès de la Région Occitanie dans le cadre du programme « Pôle Echange Multimodal » destiné à lancer un diagnostic relatif au projet de la gare de BESSEGES.

10°) VENTE DU BÂTIMENT ANCIENNEMENT DENOMME « AI INDUSTRIE » - ACCEPTATION DE CEDER LE BIEN EN INDIVISION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la demande de Monsieur Rémy DOLMOVIC d'acquérir le bâtiment, anciennement dénommé « AI INDUSTRIE » sis Rue du Docteur Paul VERMALE à BESSEGES ainsi que la délibération prise le 14 avril 2021 décidant de la vente du bâtiment à Monsieur Rémy DOLMOVIC.

Or, dernièrement, l'étude notariale en charge du dossier a sollicité les services administratifs municipaux car l'acquéreur souhaite désormais acheter le bien en indivision avec sa nièce, Mlle Justine DOLMOVIC.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de la vente du bâtiment, anciennement dénommé « AI INDUSTRIE » sis Rue du Docteur Paul VERMALE, en indivision à Monsieur Rémy DOLMOVIC et à Mademoiselle Justine DOLMOVIC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30

M Gilbert BAPTISTE
Adjoint au Maire de BESSEGES